

Mercredi 28 septembre 2022

## Budget participatif

# Lancement de la saison 6

*Du samedi 1<sup>er</sup> au lundi 31 octobre*



## Sommaire

- Communiqué de presse
- Les nouveautés
- Retour sur les 6 premières saisons
- Budget participatif : mode d'emploi
- Suivre les projets

## Les interlocuteurs

**Xavier Desmots**  
*Adjoint délégué à la  
Démocratie locale et à la  
participation citoyenne*

**Gaëlle Rougier**  
*Adjointe déléguée à  
l'Éducation*

## **Budget participatif**

### **C'est parti pour la saison 6 !**

**Samedi 1<sup>er</sup> octobre marque le lancement de la saison 6 du Budget participatif de la Ville de Rennes. Comme chaque année, 3,5 millions d'euros sont consacrés au financement de projets directement proposés par les habitants, sans condition d'âge ni de nationalité.**

Cette sixième édition va être marquée par quelques changements opérés suite à l'évaluation du dispositif menée durant l'année 2020-2021. Celle-ci a permis d'apporter plusieurs ajustements dans une démarche d'amélioration continue et d'écoute des citoyens.

#### **Le Budget participatif évalué**

Depuis 2015, la Ville de Rennes a organisé 5 saisons du Budget participatif, qui ont connu un succès croissant auprès des Rennaises et des Rennais. Ce dispositif favorise la participation de tous les publics. Dans le cadre de la révision de la Charte de la démocratie locale de la participation citoyenne adoptée au Conseil municipal d'octobre 2021, le Budget participatif a fait l'objet d'une attention particulière notamment pour en améliorer sa lisibilité et sa compréhension par tous les publics, favoriser l'émergence d'idées ou encore encourager les liens entre les porteurs de projets et les autres acteurs du territoire.

Calendrier renouvelé, phase de co-construction des projets, et bien sûr, expérimentation du Budget participatif des enfants, les nouveautés sont nombreuses afin de favoriser au maximum la participation de l'ensemble des Rennaises et des Rennais, petits et grands, à la vie du territoire. L'ambition est également de toucher les publics plus éloignés de ce type de démarche, notamment les jeunes.

#### **Les étapes de la saison 6 du Budget participatif**

→ Dépôt des projets et des idées :

Du samedi 1<sup>er</sup> au lundi 31 octobre 2022, les habitants pourront déposer leur idée ou projet sur [fabriquecitoyenne.fr](http://fabriquecitoyenne.fr), ou auprès de leur direction de quartier. À tout moment, les directions de quartiers peuvent être sollicitées pour renseigner les habitants sur le Budget participatif. Enfant, adultes, associations, collectifs, tous sont invités à participer.

→ Co-construction des projets :

De novembre 2022 à février 2023, les porteurs de projets seront aidés pour affiner leurs idées afin de soumettre une idée consolidée, à travers des "marchés aux idées" ou des

ateliers. Cela permettra, notamment, de mutualiser les idées entre porteurs de projet afin de ne déposer qu'un seul projet commun.

→ La Ville étudie les projets :

Entre mars et avril 2023, la Ville étudie la faisabilité et le coût des projets déposés.

→ Validation et campagne des projets :

Début mai 2023, le Comité de suivi valide les projets proposés au vote.

→ Projet soumis au vote des Rennaises et des Rennais :

Du samedi 13 mai au dimanche 4 juin 2023, les porteurs des projets soumis au vote font campagne et les habitants votent pour leurs projets préférés.

→ Mise en œuvre des projets lauréats :

À partir de juillet 2023, la Ville mettra en œuvre les projets lauréats.

## **Une grande nouveauté : l'expérimentation d'un Budget participatif des enfants**

Afin de prendre en compte les enjeux d'éducation à la citoyenneté et d'une ville à hauteur d'enfant, un Budget participatif des enfants va être expérimenté à Bréquigny à partir d'octobre 2022. Engagement de mandat, il permettra aux enfants de ce quartier de proposer et de voter pour leurs propres projets. **Outil d'éducation populaire et de démocratie active**, les enfants pourront ainsi développer des compétences psychosociales et être initiés au montage de projet (identifier un besoin, échanger avec les camarades, convaincre, etc.).

Pour participer, il faut être âgé de 6 à 11 ans, déposer un projet en groupe et être accompagné par une des nombreuses structures pédagogiques du quartier : une école publique ou privée, une association sportive, une MJC, une structure médico-sociale...ou autre.

Il sera organisé en parallèle et en cohérence avec le Budget participatif général, mais de façon autonome, avec un budget de 50 000 € et une organisation propre. À l'issue de cette expérimentation, l'ambition est de déployer le Budget participatif dans plusieurs quartiers simultanément.

---

### **Pratique**

- Lien vers le site [fabriquecitoyenne.fr](http://fabriquecitoyenne.fr).

# Les nouveautés

## L'expérimentation du Budget participatif des enfants

Étant ouvert à toutes et tous, sans condition d'âge, des enfants ont déjà pu déposer des projets lors des précédentes éditions dont certains ont été retenus à l'issue du vote, tels que la "rue aux écoles" (piétonisation des abords des écoles aux heures d'affluence). De plus, lors des deux dernières éditions, la Ville a organisé la consultation des enfants de plusieurs écoles et centres de loisirs dans le cadre des opérations "coups de cœurs" aux termes desquels les plus jeunes ont indiqué leurs préférences sur les projets soumis au vote. Au total, 880 enfants ont voté pour leur projet préféré parmi les projets déposés sur le quartier de leur école.

Engagement de mandat, l'année 2022-2023 va être marquée par l'instauration d'un budget participatif des enfants qui va être expérimenté, **dans le quartier de Bréquigny** avec l'objectif de déployer, à terme, l'expérience sur tous les quartiers de la Ville. Il permettra aux enfants du quartier de 6 à 11 ans d'imaginer et de déposer et voter eux-mêmes des projets, avec l'assistance des acteurs éducatifs du quartier volontaires (écoles, centres de loisirs, associations, etc.). Il est prévu d'organiser ce Budget participatif des enfants en parallèle et en cohérence avec le Budget participatif général, mais de façon autonome, avec un budget de 50 000 € et une organisation propre.

**BUDGET PARTICIPATIF DES ENFANTS**

**TU AS ENTRE 6 ET 11 ANS ?  
Propose tes idées  
pour ton quartier !**

**NOUVEAU :**  
un Budget participatif pour les enfants  
de Bréquigny à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2022

Contacte ta mairie de quartier pour avoir plus d'infos

1, place de la communauté 02 23 62 10 10 Ouverte du lundi au vendredi  
Métro : arrêt Clémenceau bpenfants@ville-rennes.fr 9h > 12h30 et 13h30 > 17h  
(fermé le jeudi matin)

**Ville de RENNES**

Les enjeux sont multiples :

- Développer le pouvoir d'agir des enfants dans la vie de leur quartier, de leur ville ;
- Renforcer l'éducation à la citoyenneté par l'expérimentation et l'action ;
- Permettre aux enfants de construire leurs propres projets ;
- Favoriser la rencontre et la coopération entre enfants du quartier ;
- Stimuler la participation des parents et des familles.

Les enfants seront accompagnés par les structures pédagogiques qu'ils fréquentent : écoles, centres de loisirs, associations culturelles, sportives, etc. La structure accompagnatrice est l'interlocutrice des services : elle crée un compte et dépose le projet sur le site pour instruction par les services et reste joignable pour répondre aux éventuelles questions.

Un comité de suivi spécifique est créé avec des élèves de CM1 qui se réuniront avec les élus de la Ville. Ils auront pour mission de :

- faire connaître le Budget participatif auprès des autres enfants ;
- donner leur avis quand il y a des décisions à prendre, par exemple au moment de valider la liste des projets soumis au vote ;
- participer au bilan de l'expérimentation ;
- partager ce qu'ils ont vécu avec les futurs participants.

### **Les étapes du Budget participatif des enfants :**

- Phase de réflexion : du 1<sup>er</sup> octobre 2022 au 1<sup>er</sup> février 2023 ;
- Dépôts des projets : du 1<sup>er</sup> au 28 février 2023 ;
- Instruction des projets par les services : mars 2023 ;
- Analyse du comité de suivi : mars 2023 ;
- Période de campagne : avril 2023 ;
- Vote : mai 2023 ;
- Annonce des projets lauréats : juin 2023.

Le vote se fera de manière papier au mois de mai 2023, dans les écoles du quartier, et les enfants disposeront d'une carte électorale pour cette occasion.

### **Budget participatif général : une nouvelle phase de co-construction**

Une nouvelle phase de co-construction des projets d'une durée de 4 mois est mise en œuvre pour cette sixième édition. Elle doit permettre de faire mieux émerger des projets collectifs et de réunir des porteurs d'idées ou de projets afin de concevoir un projet plus global et plus abouti.

D'octobre à novembre, un premier tri est fait entre les idées et les projets déposés afin d'identifier les secteurs géographiques et les thématiques. Au mois de novembre, le service Participation citoyenne proposera aux porteurs d'idées et de projets des ateliers pour réunir et mettre en lien les idées similaires, à travers 6 marchés aux idées dans les quartiers et un marché aux idées à l'échelle de la Ville. De décembre 2022 à février 2023, les porteurs de projets travaillent ensemble, avec l'aide des services pour fusionner les projets qui peuvent l'être.

Durant la phase de co-construction, les porteurs d'idées et de projets sont alertés sur la recevabilité de leur projet afin de leur permettre de le modifier ou d'obtenir des renseignements pour le compléter.

## **Budget participatif général : un nouveau découpage territorial**

Afin de garantir une meilleure équité financière entre les quartiers de la Ville, il a été décidé de reprendre le découpage territorial sur le périmètre des 14 Conseils de quartier. Lors des précédentes éditions, les quartiers de Maurepas et Bellangerais et de Villejean et Beaugard étaient réunis.

Pour cette 6<sup>ème</sup> édition, les 14 zones géographiques retenues sont les suivantes :

- Centre ;
- Bellangerais ;
- Beaugard ;
- Bourg L'Evesque – La Touche – Moulin du Comte ;
- Bréquigny ;
- Cleunay – Arsenal Redon – La Courrouze ;
- Francisco Ferrer – Landry – Poterie ;
- Jeanne d'Arc – Long-Champs – Beaulieu ;
- Le Blosne ;
- Maurepas ;
- Saint-Martin ;
- Sud-Gare ;
- Thabor – Saint-Héliier – Alphonse Guérin – Baud-Chardonnet ;
- Villejean.

**Chaque quartier pourra profiter d'un ou plusieurs projets dans une limite de 200 000 €. Une exception est faite pour les quartiers politique de la ville (QPV) dont l'enveloppe s'élève à 220 000 €.**

# Retour sur les 6 premières saisons

---

Durant ses six premières éditions, le Budget participatif de la Ville de Rennes a connu un succès croissant.

## Retour en chiffres

Les chiffres des précédentes éditions ont livré plusieurs informations sur le dispositif :

- les projets déposés, nombreux au début ont été plus faibles les éditions suivantes, les déposants ayant une meilleure connaissance des règles ;
- le nombre de votants n'a cessé de croître : au lancement de la démarche en 2016, ils étaient 7 000 et lors de la saison 5, plus de 16 000, soit **147 %** d'augmentation ;
- la réalisation des projets est variable. Certaines propositions demandent des instructions plus longues en fonction de la complexité de réalisation qui nécessite parfois des études préalables.

### Saison 1 :

- 992 projets déposés
- 7 000 votants
- 54 projets lauréats
- 50 projets réalisés

### Saison 2 :

- 630 projets déposés
- 11 550 votants
- 44 projets lauréats
- 38 projets réalisés

### Saison 3 :

- 535 projets déposés
- 16 370 votants
- 28 projets lauréats
- 21 projets réalisés

### Saison 4 :

- 445 projets déposés
- 14 097 votants
- 41 projets lauréats
- 24 projets réalisés

### Saison 5 :

- 554 projets déposés
- 16 897 votants

- 31 projets lauréats
- 4 projets réalisés

Durant ces 5 saisons, 3 thématiques ont été particulièrement plébiscitées :

- Aménagement et végétalisation des espaces publics, mobilier urbain et valorisation du patrimoine ;
- Mobilités ;
- Culture, sport et loisirs.

### **Zoom sur des réalisations récentes**

Le plateau sportif de Gros Malhon : [fiche du projet](#).



© Arnaud Loubry – Rennes Ville & Métropole

Passerelle Ovida Delect au-dessus du bras mort de Vilaine : [fiche du projet](#).



© Christophe Le Dévéhat – Rennes Ville & Métropole

Passerelle pour relier La Poterie à Chantepie : [fiche du projet](#).



© Rennes Ville & Métropole

Place du 8 mai 1945 : [fiche du projet](#).



© Rennes Ville & Métropole

Rue de la Richardière : [fiche du projet](#).



© Arnaud Loubry – Rennes Ville & Métropole

## Les prochaines inaugurations

**Jeu urbain monumental participatif** : inauguration le **samedi 8 octobre à 14 h 30**, pendant le Festival MAINTENANT (mardi 4 au dimanche 9 octobre).

Déposée par l'association Electroni[K] dans le cadre de la Saison 3, l'aire de jeux monumentale de la Courrouze, baptisée "Le Moutonium", a été créée collectivement par les habitants du quartier et sera installée à quelques pas du futur groupe scolaire Simone Veil.

**Une cuisine solidaire !** : **mercredi 19 octobre à 18 h**

Venez découvrir la cuisine solidaire au 19, rue Legraverend. Ce projet lauréat de la Saison 5 est porté par l'association Cœurs Résistants pour répondre au besoin d'aide alimentaire grandissant et permettre aux personnes n'ayant pas l'équipement pour cuisiner de se préparer eux-mêmes un repas.

**Un safari Graffiti à Rennes** : **samedi 26 novembre à 15 h**

À travers un parcours urbain de 26 fresques, partez à la recherche des animaux originaux et recomposez l'alphabet ! Le collectif Alpha Bêta Cité vous propose un projet d'abécédaire sous la forme d'un bestiaire à découvrir à la fois sur les murs de la ville de Rennes, et sur les pages d'un livre pour la jeunesse.

**Stade de Courtemanche - "Développer des activités sportives au stade de Courtemanche"** : **courant novembre – décembre**

L'occasion de profiter du nouveau terrain multisports, lauréat de la Saison 4, et de découvrir par la même occasion la nouvelle piste d'athlétisme du stade Courtemanche entièrement rénové en vue des JO 2024.

# Budget participatif : mode d'emploi

---

## Qu'est-ce que le Budget participatif ?

C'est une partie du budget de la Ville destiné à financer des projets proposés par les habitants. L'enveloppe allouée correspond à un budget d'investissement de 3,5 millions d'euros par an.

Organisé dans le cadre de La fabrique citoyenne, le Budget participatif permet aux Rennaises et aux Rennais de proposer des projets destinés à améliorer leur cadre de vie. Il s'agit de dépenses d'investissement en vue de la réalisation de travaux sur un bâtiment, un site, une rue ou bien de l'achat d'équipements.

## Qui peut proposer un projet ?

Toutes les personnes qui se sentent impliquées dans la vie rennaise peuvent déposer un projet. Elles peuvent le faire à titre individuel (habitant, commerçant) ou collectif (association, collectif d'habitants, structures). Il n'y a pas de condition d'âge ou de nationalité.

**Nouveauté 2022 : il est désormais possible de ne déposer qu'une idée qui pourra ensuite être rapprocher d'autres idées afin de concevoir un projet dans la phase de co-construction.** L'objectif est d'inciter les publics les plus éloignés de ce type de démarche de participer et de contribuer avec une idée.

## Quels types de projets peuvent être proposés ?

Les projets doivent respecter trois critères principaux :

### **1. Être en phase avec les principes fondateurs de la Charte de la démocratie locale et de la participation citoyenne rennaise :**

- L'éthique, partage des principes républicains et démocratiques de liberté, d'égalité, de fraternité, de solidarité, de laïcité du respect de l'autre et de non-discrimination ;
- La transparence, par la présentation des objectifs de chacune des démarches et des processus de décision, et de la visibilité des travaux des instances ;
- L'égalité, chaque Rennaise, Rennais, doit pouvoir trouver une forme d'implication correspondant à ses souhaits ;
- Le respect, par l'expression libre de chacun, la confrontation des points de vue dans l'écoute, la considération et la bienveillance ;
- L'amélioration continue, en tenant compte des enseignements des démarches conduites et y apporter des ajustements.

## **2. Respecter les compétences de la Ville de Rennes ou déléguées à Rennes Métropole dans les domaines suivants :**

- Espaces verts, la nature en ville, biodiversité ;
- Transport et mobilité ;
- Maîtrise et production d'énergie ;
- Aménagements des espaces publics et mobiliers urbain, valorisation du patrimoine ;
- Citoyenneté, innovation sociale ou numérique ;
- Santé, solidarités ;
- Éducation, jeunesse ;
- Culture, loisirs, sport ;
- Propreté urbaine, réduction des déchets.

*Bon à savoir : les projets hors de ces compétences, seront réorientés vers les institutions ou services compétents, sans engagement particulier de la Ville de Rennes vis-à-vis de leur éventuelle réalisation.*

## **3. Correspondre à des dépenses d'investissement :**

Il s'agit de projets d'aménagement, de travaux ou l'achat d'équipements et non à des dépenses de fonctionnement (prestation de services, frais de personnel). Les projets ne peuvent induire pour la Ville des dépenses de fonctionnement supplémentaires, comme celles relatives aux recrutements de personnel, hormis les dépenses courantes liées à la maintenance et à l'entretien.

### **Exemples de projets réalisables :**

- Mise en place de jardins partagés, de tables de pique-nique ;
- Aménagement de pistes cyclables, de parking à vélos ;
- Mise en lumière d'espaces, de chemins, de sites ;
- Aménagement partiel de places publiques, installation de bancs, pose de cendriers de rue ;
- Création d'outils numériques innovants ;
- Aménagement de chemins pour fauteuils roulants et poussettes, de parcours de santé ;
- Installation de jeux pour enfants ;
- Installation de bibliothèques de rue, de boîtes à livres, d'espaces sportifs
- Mise en place de composteurs collectifs.

### **Exemples de projet non réalisables :**

- Créer un mur anti-bruit le long d'un chemin de fer : ce projet n'est pas de la compétence de la Ville mais de la SNCF ;
- Aménager une salle polyvalente : ce projet nécessite des frais de fonctionnement et d'entretien trop importants (frais de personnel notamment) ;
- Augmenter les places de parking dans la ville : ce projet est en contradiction avec le plan de déplacement urbain et ne peut être réalisé.

*Bon à savoir : les services et le comité de suivi prendront également en compte le nombre de personnes potentiellement bénéficiaires ou concernées.*

## Grands projets pour la ville ou projets de quartier

Les projets peuvent concerner un quartier ou s'adresser à l'ensemble de la ville. Ils doivent tous s'inscrire sur le territoire de la ville et faire partie du patrimoine municipal. Lors de l'inscription du projet, il est nécessaire de choisir sa catégorie :

- Grand projet pour la ville : projets destinés à tous les Rennais (exemples : liaisons cyclables, mobilier urbain dans tous les quartiers...) Les projets déposés dans cette catégorie peuvent atteindre 300 000 €.
- Projet de quartier : aménagement d'espaces précis ou projets dont l'usage est destiné principalement aux habitants d'un quartier (exemples : équipement ou aménagement d'un square). Les projets déposés dans cette catégorie peuvent atteindre 200 000 €.

**Nouveauté 2022** : les projets déposés dans les 5 quartiers de la politique de la ville peuvent atteindre 220 000 €.

[Voir la carte des quartiers rennais](#) / [rechercher une Direction de Quartier](#)

### Comment déposer un projet ?

Le dépôt des projets se fera sur le site internet [fabriquecitoyenne.fr](http://fabriquecitoyenne.fr) du **samedi 1<sup>er</sup> octobre au lundi 31 octobre 2022**.

Pour déposer ou voter, il est nécessaire de s'inscrire sur le site de La fabrique citoyenne : [fabriquecitoyenne.fr](http://fabriquecitoyenne.fr). Les comptes créés lors des précédentes éditions du Budget participatif sont toujours valides.

Une personne ne peut détenir qu'un seul compte. L'inscription sera validée après signature de la charte et de la politique de confidentialité.

### Comment seront sélectionnés les projets soumis au vote ?

**Les projets doivent être validés par le Comité de suivi.**

**Nouveauté 2022, le Comité de suivi est renouvelé, élargi et majoritairement citoyen.** Il est désormais composé de :

- 7 élus présents dans les débats mais sans prendre part au vote ;
- 14 représentants habitants issus des Conseils de quartier ;
- 1 représentant du Conseil citoyen ;
- 1 représentant du Mouvement associatif rennais ;
- 1 représentant des équipements de quartier ;
- 1 représentant habitant de l'ARCS ;
- 8 anciens porteurs de projets ;
- 1 groupe de 3 à 5 jeunes volontaires ;
- 7 représentants des comités consultatifs :
  - Conseil local de la biodiversité ;
  - Comité consultatif Egalité Femmes Hommes ;
  - Conseil rennais de la cohésion sociale ;
  - Comité consultatif Rennes au pluriel ;
  - Conseil du sport rennais ;
  - Conseil citoyen du numérique responsable ;
  - Conseil des bienveillants de la vie culturelle.

Le Comité de suivi interviendra notamment en avril 2023 pour la validation des projets proposés au vote des Rennaises et des Rennais.

### **L'analyse des projets**

Les services de la Ville ou de Rennes Métropole réaliseront des études de faisabilité.

Durant la phase de dépôt, La fabrique citoyenne pourra alerter, via des commentaires, les porteurs de projets sur la recevabilité de leur projet afin de leur permettre de le modifier ou d'obtenir des renseignements pour le compléter.

Après la phase de dépôt, les porteurs de projets pourront être contactés par les services pour clarifier ensemble le projet et ainsi faciliter son analyse.

Les projets soumis au vote seront mis en ligne au plus tard courant mai 2023. Ils seront publiés avec un chiffrage estimatif et une étude de faisabilité.

### **Concertation et information sur les projets**

Une fois le projet déposé, il devient l'affaire de tous. Des commentaires pourront être rédigés sur le site [fabriquecitoyenne.fr](http://fabriquecitoyenne.fr) par d'autres Rennais. Il sera également possible, avec l'accord des personnes concernées, de fusionner des projets similaires.

### **Les modalités du vote**

Tous les Rennais et Rennaises peuvent voter **sans condition d'âge** ni de nationalité. Le vote se déroulera en mai 2023 selon 2 modalités à choisir :

- le vote numérique sur le site [fabriquecitoyenne.fr](http://fabriquecitoyenne.fr) ;
- le vote papier, des urnes seront déposées dans différents lieux ou équipements.

Il s'agit de choisir parmi tous les projets proposés au vote, **dans la limite de 3,45 millions d'euros (50 000 euros pour le Budget participatif des enfants)**.

- Chaque votant, par vote numérique, pourra modifier ses choix sur toute la durée du vote, celui-ci est validé à la clôture de celui-ci.
- La liste des projets lauréats sera publiée après validation du Comité de suivi sur le site [fabriquecitoyenne.fr](http://fabriquecitoyenne.fr).

### **Modalités de désignation des projets lauréats**

Le total des voix pour chaque projet est établi par addition des voix numériques et des voix papier.

Les projets qui obtiennent le plus de voix dans chaque catégorie sont désignés comme lauréats selon les modalités suivantes :

- Dans la catégorie "Grands projets pour la ville" : les projets les plus votés sont lauréats jusqu'à l'épuisement de l'enveloppe allouée (300 000 €).

Si un projet fait dépasser le plafond restant, il n'est pas retenu. C'est le projet venant immédiatement après en nombre de votes qui est pris en compte (toujours dans la limite de l'enveloppe de 300 000 €).

Si l'enveloppe n'est pas utilisée en totalité, la somme restante est reversée dans l'enveloppe reliquat.

- Dans la catégorie "Projets de quartier" :

Les projets les plus votés dans chaque zone sont lauréats jusqu'à l'épuisement de l'enveloppe allouée (220 000 € pour les quartiers prioritaires de la politique de la ville / 200 000 € pour les autres)

Si un projet fait dépasser le plafond restant, il n'est pas retenu. C'est le projet venant immédiatement après en nombre de votes qui est pris en compte (toujours dans la limite des enveloppes de 220 000 € ou de 200 000 €).

Si l'enveloppe d'une zone n'est pas utilisée en totalité, la somme restante est reversée dans l'enveloppe reliquat.

- L'enveloppe reliquat est attribuée aux projets les plus votés quelle que soit leur catégorie : "Grands projets pour la ville" ou "Projets de quartier".

Si un projet fait dépasser le plafond restant ou s'il concerne un secteur qui a déjà bénéficié d'un lauréat grâce à la redistribution de cette enveloppe reliquat, il n'est pas retenu. C'est le projet venant immédiatement après en nombre de votes qui sera pris en compte (toujours dans la limite de l'enveloppe reliquat).

### **Réalisation des projets lauréats**

Les projets lauréats sont réalisés par les services de la Ville ou de Rennes Métropole, en lien avec les porteurs de projets et dans les meilleurs délais.

Les porteurs de projet et les conseils de quartier seront tenus informés des éléments de réalisation et de l'avancement des travaux des projets. Les réalisations pourront faire l'objet d'actions de communication en lien avec la ville : inauguration, présentation dans les médias. Une signalétique sera apposée sur l'équipement pour informer de sa mise en œuvre dans le cadre du Budget participatif.

Le site [fabriquecitoyenne.fr](http://fabriquecitoyenne.fr) dispensera des informations régulièrement : les temps forts, rencontres sur les quartiers, le calendrier, avancement des projets, etc.

# Suivre les projets

**COMMENT SUIVRE LES PROJETS?  
DU BUDGET PARTICIPATIF**

**Les projets réalisés**

**Cartographie des projets réalisés**  
Retrouvez les projets dans votre quartier  
Les projets sont classés par saison

**Localisation et état des projets du Budget Participatif**

**Un code couleur pour connaître la progression du projet**

**Fiche projet**  
Vous souhaitez être au courant de l'avancée d'un projet ?

**Suivre**  
Cliquez sur le bouton « suivre » afin de recevoir les actualités du projet.

**Newsletter**  
Restez au courant de l'actualité des démarches de participation citoyenne en vous inscrivant à la newsletter de La fabrique citoyenne.

**Lettre d'information**  
Inscrivez-vous à la lettre d'information pour rester informé de l'actualité.  
Votre adresse électronique

**Découvrez l'état d'avancement des projets des quatre saisons du Budget participatif grâce à notre cartographie interactive sur le site [fabriquecitoyenne.rennes.fr](http://fabriquecitoyenne.rennes.fr)**

Sur le site [fabriquecitoyenne.fr](http://fabriquecitoyenne.fr), une cartographie interactive permet de suivre l'état d'avancement des projets des 5 précédentes saisons :

- la **cartographie** permet de suivre les projets dans les différents quartiers de Rennes ;
- les projets sont classés **par saison** ;
- un **code couleur** permet de connaître la progression du projet.

Pour recevoir par mail les actualités d'un projet, les personnes intéressées peuvent cliquer sur le bouton "**suivre**". Pour se tenir informé de l'actualité des démarches de participation citoyenne, il faut s'inscrire à la **newsletter** Fabrique Citoyenne.